

Souscription abonnement services professionnels Axway

Abonnement aux services professionnels : Les conditions générales énoncées ci-dessous s'appliquent à l'abonnement aux services professionnels fourni conformément au présent bon de commande :

1. DÉFINITIONS.

- a. « **Heures ouvrables** » désigne les jours du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9 h à 18 h, heure locale, dans la région où se trouvent les consultants Axway qui fournissent les Services.
- b. Les « **Livrables** » désignent les résultats tangibles issus des Services.
- c. « **Propriété intellectuelle** » ou « **PI** » désigne tous les droits de propriété intellectuelle, y compris, sans s'y limiter, les brevets, les marques commerciales, les droits de conception, les droits d'auteur, les droits sur les bases de données, les secrets commerciaux et tous les droits de nature équivalente partout dans le monde.
- d. « **Frais raisonnables** » désigne les frais engagés par les consultants Axway qui fournissent les Services dans les locaux du Client pour les éléments suivants : (i) billets d'avion, (ii) autres frais de transport nécessaires (trains, bus, etc.), (iii) location de véhicule (véhicule de taille moyenne), (iv) hébergement dans un hôtel standard de catégorie affaires (par exemple, Marriott, Hilton, Radisson), (v) repas et frais accessoires.
- e. « **Services professionnels** » désigne les services de mise en œuvre, les services de conseil ou autres services professionnels fournis par Axway au Client.
- f. Les « **heures de services professionnels par année d'abonnement** » désignent le nombre total d'heures de services professionnels auxquelles le Client a droit chaque année pendant la durée de l'abonnement.

2. DROITS INCLUS ET RESTRICTIONS.

Sauf indication contraire dans le présent Bon de commande, la souscription à un abonnement aux services professionnels par le Client lui donne droit à ce qui suit :

- a. **Heures de services professionnels par année d'abonnement.** Le Client a droit au nombre d'heures de services professionnels par année d'abonnement indiqué ci-dessus.

3. CONDITIONS GÉNÉRALES

- a) **Durée estimée.** Tout délai indiqué pour la prestation des services professionnels est uniquement une estimation de bonne foi du temps nécessaire à la prestation des services professionnels et ne constitue pas un engagement de la part d'Axway à fournir les services professionnels dans un délai déterminé.
- b) **Planification des services.** Le calendrier d'exécution des services professionnels prévus dans le présent contrat sera déterminé d'un commun accord par Axway et le client. Une fois le calendrier établi, le Client peut annuler les services prévus en adressant un préavis écrit d'au moins cinq (5) jours à Axway. Les parties conviennent que le non-respect du délai de préavis écrit d'au moins cinq (5) jours peut entraîner la perte des heures de services professionnels applicables.
- c) **Lieu des services.** Tous les services professionnels seront fournis à distance par Axway.
- d) **Services sur site.**
 - i. Si les parties conviennent de services professionnels sur site, le Client s'engage à fournir un environnement sûr aux consultants d'Axway, y compris les mesures de santé et de sécurité raisonnablement nécessaires en cas de pandémie (par exemple, COVID-19), qui ne soient pas moins favorables que les mesures prises pour protéger le personnel du Client.
 - ii. Si des services professionnels sont fournis sur site, le Client s'engage à rembourser à Axway les frais raisonnables engagés par le personnel d'Axway qui effectue des travaux sur site dans les locaux du Client. Si les services nécessitent qu'un consultant Axway travaille sur le site du Client pendant une période continue supérieure à une semaine, le consultant Axway aura la possibilité de rentrer chez lui chaque week-end.
 - iii. Les services professionnels sur site seront facturés à raison d'un minimum de huit (8) heures par jour et par consultant.
- e) **Propriété.** Nonobstant toute disposition contraire, Axway sera propriétaire de toute la propriété intellectuelle développée dans le cadre des services professionnels, étant toutefois entendu que

Souscription abonnement services professionnels Axway

chaque partie conservera sa propre propriété intellectuelle préexistante, ainsi que toute amélioration, modification, dérivé ou perfectionnement de celle-ci. Axway accorde au Client une licence perpétuelle, libre de droits et non exclusive pour utiliser et modifier tout produit livrable à des fins internes uniquement, sous réserve des conditions applicables aux produits livrables telles que définies dans le contrat applicable régissant l'utilisation des logiciels Axway par le Client.

f) Divers

- i. Toutes les heures de services professionnels par année d'abonnement doivent être utilisées au cours de l'année d'abonnement et ne peuvent être reportées sur l'année d'abonnement suivante.
- ii. Le Client n'aura droit à aucun remboursement ni crédit pour les heures de services professionnels non utilisées par année d'abonnement.
- iii. Les heures de services professionnels par année peuvent être utilisées pour des formations sur les produits concernés, chaque heure de services professionnels équivalant à une heure de formation en classe virtuelle dispensée par un formateur pour un participant.
- iv. La prestation des services professionnels par Axway est subordonnée à la coopération raisonnable du Client et à l'accès en temps opportun (y compris l'accès aux locaux ou l'accès à distance, le cas échéant) aux systèmes du Client (y compris, mais sans s'y limiter, les équipements, le matériel, les logiciels et les outils) et au personnel nécessaire pour fournir les services prévus dans le cadre des présentes.
- v. Sauf accord écrit contraire entre les parties :
 1. Les services professionnels peuvent être demandés par blocs d'au moins deux (2) heures.
 2. Les services professionnels fournis en dehors des heures de bureau seront enregistrés comme suit, à condition que le Client autorise expressément la fourniture des services en dehors des heures de bureau
 - a. Du lundi au vendredi (hors jours fériés) avant 9 h ou après 18 h (sur le lieu de travail des consultants Axway), chaque heure de services professionnels fournis sera comptabilisée comme 1,5 heure.
 - b. Les heures travaillées le samedi seront comptabilisées à raison de 2 heures pour chaque heure de services professionnels fournis.
 - c. Les heures travaillées le dimanche ou les jours fériés seront comptabilisées à raison de 3 heures pour chaque heure de services professionnels fournis.
 3. Les services professionnels sur appel pendant les heures ouvrables seront facturés sur la base d'un minimum de quatre (4) heures.
 4. Les services d'astreinte en dehors des heures ouvrables nécessiteront un minimum de huit (8) heures.
- v. Tous les livrables sont considérés comme acceptés par le Client dès leur livraison. Le Client s'engage à signer les rapports trimestriels sur le temps et les services afin de confirmer la prestation des services. Si les rapports trimestriels sur le temps et les services ne sont pas signés par le Client dans les cinq (5) jours suivant leur livraison ou si le Client n'a pas soumis de demande écrite d'ajustement, ils seront considérés comme corrects et acceptés par le Client.